



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Responsabilité

Question écrite n° 48015

### Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur le fait que les hôteliers sont responsables des dégâts commis sur les voitures de leurs clients ainsi que des vols commis à l'intérieur de ces voitures. Le système de responsabilité correspondant est beaucoup plus sévère que dans les autres pays voisins. Compte tenu de l'augmentation de la délinquance, il serait manifestement souhaitable d'envisager une adaptation. Il souhaiterait donc qu'il lui rappelle quelle est la portée juridique actuelle de cette responsabilité et comment, à son avis, on peut envisager une adaptation pour l'avenir qui tienne mieux compte de l'évolution de la délinquance.

### Données clés

**Auteur :** [M. Masson Jean-Louis](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 48015

**Rubrique :** Hotellerie et restauration

**Ministère interrogé :** équipement, logement, transports et tourisme

**Ministère attributaire :** équipement, logement, transports et tourisme

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 février 1997, page 636